

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 18 janvier 2016, à 20h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de l'honorable Yoland Émond, maire.

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller siège n°2

Sonia Malouin, conseillère siège n°3

Pierre Langlois, conseiller siège n°4

Éric Desbiens, conseiller siège n°6

Claude Asselin, conseiller au siège n°1

Étaient absents :

Gilles Perron, conseiller siège n°5

Étaient également présents :

1. Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 4 personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la 12e séance ordinaire de

**Rés. no
2016-001**

Rés. no

2016-002

l'année 2015

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal lors de la séance préparatoire, tenue le 14 janvier 2016;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la 12e séance ordinaire de l'année 2015, tel que présenté et avec dispense de lecture.

**Rés. no
2016-003**

3.2 Adoption du procès-verbal de la 6e séance extraordinaire de l'année 2015

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal lors de la séance préparatoire, tenue le 14 janvier 2016;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la 6e séance extraordinaire de l'année 2015, tel que présenté et avec dispense de lecture.

**Rés. no
2016-004**

3.3 Adoption du procès-verbal de la 11e séance ordinaire de l'année 2015

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal lors de la séance préparatoire, tenue le 14 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que le président fait lecture du procès-verbal, séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la 11e séance ordinaire de l'année 2015, tel que lu.

4. SUIVI DES RÉSOLUTIONS

**Rés. no
2016-005**

4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions

CONSIDÉRANT que le directeur général fait rapport verbal au conseil sur le suivi et l'exécution des résolutions;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport du directeur.

5. RAPPORT DES COMITÉS ET DIRECTEURS

**Rés. no
2016-006**

5.1 Rapport mensuel du service de l'urbanisme

M. Pierre Langlois fait lecture du rapport.

CONSIDÉRANT que Maxime Boulay dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service de l'urbanisme :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Claude Asselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2016-007**

5.2 Rapport mensuel du service des travaux publics

M. Pierre Langlois fait lecture du rapport.

CONSIDÉRANT que Maxime Boulay dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service des travaux publics :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Claude Asselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2016-008**

5.3 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture

M. Christian Malouin fait lecture du rapport.

CONSIDÉRANT que Nathalie Lagacé dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service des loisirs et de la culture:

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia

Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

Rés. no
2016-009

5.4 Rapport mensuel du service de sécurité incendie

M. Christian Malouin fait lecture du rapport.

CONSIDÉRANT que Louis-Xavier Côté-Benoît dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service de sécurité incendie :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

Rés. no
2016-010

5.5 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose au conseil son rapport sur le flux de trésorerie;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

6. AFFAIRES REPORTÉES

Rés. no
2016-011

6.1 Reconnaissance des organismes sans buts lucratifs et autorisation du versement de l'aide financière

CONSIDÉRANT la politique de reconnaissance des OSBL adoptée par la municipalité;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Municipalité et les locataires du centre communautaire jeunesse, concernant les loyers;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations formulées par la directrice des loisirs et de la culture;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers de reconnaître les organismes suivants et d'autoriser le versement de l'aide financière recommandé:

ORGANISMES RECONNUS	MONTANT ACCORDÉ
Maison des jeunes le SPOTH	1 500\$
Les Girouettes	1 500\$

Le cercle des fermières	500\$
Grains de soleil Côte-Nord	1 500\$
Carrefour Familial	1 500\$
Club de l'âge d'or	3 180\$
Télévision régionale de la péninsule	3 500\$
Chevaliers de Colomb	0\$

**Rés. no
2016-012**

6.2 Mandat de service d'ingénierie - Analyse et état du bâtiment 18 du Golf

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Groupe Conseil TDA dans ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat d'un montant inférieur à 25 000\$ et peut donc être conclu de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Claude Asselin il est résolu à l'unanimité des conseillers de reporter le point à une prochaine séance du conseil.

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

**Rés. no
2016-013**

7.1 Avis de motion - Règlement n° 409-2016 modifiant le code d'étique et de déontologie des employés de la municipalité de Chute-aux-Outardes

AVIS DE MOTION est donné par M. Pierre Langlois qu'un règlement n° 409-2016 modifiant le code d'étique et de déontologie des employés de la municipalité de Chute-aux-Outardes, sera soumis au vote du conseil lors d'une prochaine séance.

8. AFFAIRES COURANTES

**Rés. no
2016-014**

8.1 Acceptation de la liste des déboursés

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a remis aux membres du conseil, lors de la séance préparatoire tenue le 14 janvier 2016, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 10 décembre 2015 et le 14 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Claude Asselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 81 chèques présentés pour un

montant de 110 508.20 \$.

**Rés. no
2016-015**

8.2 Dépôt du rapport financier consolidé 2014 de la municipalité.

Le directeur général fait présentation du rapport financier.

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 176.1 du code Municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 966 à 966.4 du code Municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens appuyé de M. Claude Asselin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'accepter le dépôt du rapport financier consolidé de la Municipalité, pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2014;
- De nommer Mallette SENCRL, comme vérificateur externe pour l'exercice financier 2015.

**Rés. no
2016-016**

8.3 Résolution de confirmation - PAARRM dossier n°00023730-1-96035(09)-2015-09-02-4

CONSIDÉRANT la lettre du Ministre confirmant une subvention d'un montant de 10000 \$ pour l'amélioration de la rue Bellevue :

CONSIDÉRANT que les travaux reliés à cette subvention ont été réalisés;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 10000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;
- ii. Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**Rés. no
2016-017**

8.4 Protocole d'entente comité de la patinoire extérieure

CONSIDÉRANT le projet de protocole remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la signature du protocole d'entente entre la Municipalité et le Comité de la Patinoire Extérieure.

**Rés. no
2016-018**

8.5 Cotisation 2016 à l'Union des Municipalités du Québec

CONSIDÉRANT que la Municipalité se questionne sur la pertinence de cotiser à deux associations municipales;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal sentent plus d'affinité avec la Fédération Québécoise des Municipalités;

CONSIDÉRANT qu'après vérifications, il est obligatoire d'être membre de L'Union de Municipalités du Québec pour bénéficier des services Carrefour du Capital Humain;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'adhésion 2016 à l'Union des Municipalités du Québec ainsi qu'à son service du Carrefour du Capital Humain.

**Rés. no
2016-019**

8.6 Reconstruction de l'entrepôt municipal - Autorisation de lancer l'appel d'offres

CONSIDÉRANT le devis de performance produit par Groupe Conseil TDA dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Claude Asselin il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à lancer l'appel d'offres pour la reconstruction de l'entrepôt municipal.

**Rés. no
2016-020**

8.7 Acquisition d'un souffleur détachable - Autorisation de lancer l'appel d'offres public

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des offres reçues suite à l'appel d'offres sur invitation, nous avons constaté que les prix soumis excédaient le seuil autorisé pour ce type d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que suite à ce constat, le conseil a rejeté les offres reçues;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à lancer l'appel d'offres public visant l'acquisition d'un souffleur détachable.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Facture 729511 du restaurant le Riviera

Le point est retiré de l'ordre du jour.

**Rés. no
2016-021**

9.2 Demande d'aide financière - Club de cheerleader de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par Club de cheerleader de Chute-aux-Outardes pour la tenue de leur souper spaghetti;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé par M. Claude Asselin il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière d'un montant de 125 \$, à Club de cheerleader de Chute-aux-Outardes pour la tenue de leur souper spaghetti;

**Rés. no
2016-022**

9.3 Golf - Tirage carte de membre saison 2016

CONSIDÉRANT que le maire procède au tirage de la carte de membre 2016, parmi les membres ayant pris leur carte pour la saison 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers de déclarer M. Michel Tremblay comme la personne gagnante du tirage de la carte de membre 2016.

**Rés. no
2016-023**

9.4 Réparation à la motoneige - Service de protection contre les incendies

CONSIDÉRANT que des réparations essentielles estimées à 250\$ sont nécessaires au fonctionnement de la motoneige;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les réparations à la motoneige, pour un montant n'excédant pas 250\$, incluant les taxes et la main-d'œuvre.

**Rés. no
2016-024**

9.5 Décision concernant la mise à pied temporaire du contremaitre des travaux publics

CONSIDÉRANT que le conseil s'est questionné, lors du processus budgétaire, sur la pertinence de maintenir le contremaitre des travaux publics à l'emploi, à temps partiel, pendant la période hivernale, soit pour une moyenne d'environ 10 heures par semaine;

CONSIDÉRANT que l'économie budgétaire potentielle est estimée à au plus 4 700 \$;

CONSIDÉRANT que le directeur général et l'inspecteur municipal ont formulé verbalement au conseil leurs mises en garde concernant ce changement organisationnel qui leur apparaît contreproductif;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers de maintenir la structure organisationnelle actuelle en place, c'est-à-dire de maintenir le contremaitre des travaux publics en poste, à temps partiel équivalent à 10 heures par semaine, pour la période du 15 novembre au 1er avril de chaque année.

10. POINTS D'INFORMATION ET/OU DISCUSSION

- 10.1 Rencontre du comité pour la salle communautaire:**
Le 27 janvier 2016 à 19h, à la salle de réunion du bureau municipal.

10.2 Rencontre du comité pour le golf:

Le 25 janvier 2016 à 19h, à la salle de réunion du bureau municipal.

10.3 Soirée des bénévoles 2016:

Le 19 mars 2016 à 19h, à la salle de diffusion de la municipalité, au 18 rue du Golf.

**Rés. no
2016-025**

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la période de questions.

**Rés. no
2016-026**

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h46.

Yoland Émond,
maire.

Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.